

**RAPPORT N° 02/1-24**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL**  
**CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS**  
**(Attaché / Développement Economique)**

La Ville doit pourvoir un poste d'attaché,

Les missions sont les suivantes :

- Suivi des projets de développement économique
- Relations avec les collectivités locales, les services de l'Etat et les partenaires européens.

Les connaissances requises sont les suivantes :

- Bonne connaissance institutionnelle et des mécanismes des collectivités publiques ;
- Formation administrative de base, de préférence en droit public ;
- Connaissance des dispositifs des administrations publiques déconcentrées ;
- Bonne culture générale ;
- Sens relationnel élevé dans tous milieux.

Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Toutefois, en l'absence de candidature de fonctionnaires susceptibles de remplir ces fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues par l'article 3 alinéa 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le niveau de recrutement est fixé au minimum à Baccalauréat + 3 années d'études supérieures.

Le niveau de rémunération sera fixé entre 2240,86 et 4180,91 euros bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu. Cette rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'intéressé pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire des attachés territoriaux dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.

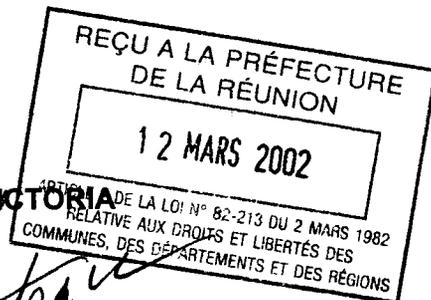
Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE MAIRE**

**René-Paul VICTORIA**



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 02/1-24  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 1<sup>er</sup> mars 2002

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL  
CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS  
(Attaché / Développement Economique)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport n° 02/1-24 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

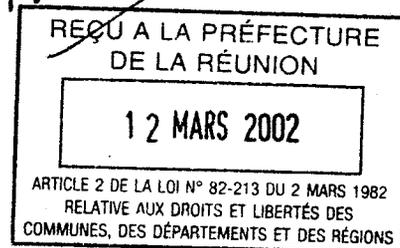
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la création du poste d'attaché, à l'effectif communal.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le 07 MARS 2002

LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA



L'an DEUX MIL DEUX, le VENDREDI 1ER MARS, à 16 h 45, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en première séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire (séance clôturée à 18 h 27).

#### ETAIENT PRESENTS

René-Paul VICTORIA/ Dominique FOURNEL/ Ibrahim DINDAR/ Patricia HOARAU/ Gino PONIN-BALLOM/ Serge HOARAU/ Christian ALBANY/ Albert LEBON/ Patricia SALIMINA/ Georges FRUTEAU DE LACLOS/ Pascal HOCHUI/ Claudine GERMAIN/ Jean-Claude PAYET/ Rose Mai AIMART/ Antoine Henri LAURET/ Marie-Ghislaine RAMASSAMY/ Jean-Pierre FOURTOY/ Jean-Baptiste RIVIERE/ Marie-Aillette DE FLORE/ Hervé MARODON/ Minh NGUYEN VAN HINH/ Nicole LAURET/ Josiane PEPIN/ Gilda BABY/ Charles-Henri GERARD/ Daniel POUNY/ Jean-Pierre SERVEAUX/ Jeannine SISAHAYES (arrivée à 16 h 54)/ Rose-May LAW KI/ Nadine ECLAPIER/ Jean-Hugues POYNIN/ Marie Jocelyne AUBRAS/ Pascal GRONDIN (arrivé à 17 h 04)/ Marie-Claude DAMON/ Sonia IBAO/ Richemont SOUCRAMANIEN/ Nalini VELOUPOULE-MERLO/ Nathalie CLAIN/ Paul HOARAU/ Michel TAMAYA/ Edith NALEM/ Sudel FUMA/ Marie-Cécile SEIGLE-VATTE/ Alain ARMAND/ Hajasoa PICARD/ Marie Monique ORPHE

#### ETAIENT REPRESENTES

Jean-Jacques MOREL	par René-Paul VICTORIA
Nassimah MANGROLIA	par Ibrahim DINDAR
Freddy SAMY	par Serge HOARAU
Hélène YOULA	par Jean-Pierre FOURTOY

Les membres présents (46 sur 55) formant la majorité de ceux actuellement en exercice ont pu délibérer en exécution de l'Article 50 de la Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale (Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article 52 de la Loi du 5 avril 1884 (Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales), procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Nathalie CLAIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

en l'absence du Maire

#### MISE AUX VOIX DES RAPPORTS

(Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et autres cas)

- Dominique FOURNEL	Rapport n° 02/1-08	SIDR	(1)
	et Rapport n° 02/1-09		
	Rapport n° 02/1-10	SODIAC	(2)
	Rapport n° 02/1-11	SEDRE	(3)
	et Rapport n° 02/1-12		
	Rapport n° 02/1-13		
et Rapport n° 02/1-14			
- Ibrahim DINDAR	Rapport n° 02/1-15	SD 2000	(4)
	Rapport n° 02/1-16	MLN	(5)
- Dominique FOURNEL	Rapport n° 02/1-20		
	et Rapport n° 02/1-21		
- Dominique FOURNEL	du Rapport n° 02/1-22		
	au Rapport n° 02/1-27		

- (1) Société Immobilière du Département de La Réunion  
(2) Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction  
(3) Société d'Équipement du Département de La Réunion  
(4) Saint-Denis 2000 (Contrat de Ville)  
(5) Mission Locale Nord

**DEPLACEMENTS D'ELUS**

(Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Conformément aux dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

MEMBRE DE LA (ou DE)		
- René-Paul VICTORIA	Société Immobilière du Département de La Réunion	Rapport n° 02/1-08 et Rapport n° 02/1-09
- René-Paul VICTORIA (1) Nassimah MANGROLIA - Charles-Henri GERARD - Pascal GRONDIN (2) Alain ARMAND	Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction	Rapport n° 02/1-10
- René-Paul VICTORIA	Société d'Equipement du Département de La Réunion	Rapport n° 02/1-11 et Rapport n° 02/1-12
- René-Paul VICTORIA - Ibrahim DINDAR - Gino PONIN-BALLOM - Pascal HO-CHUI	Saint-Denis 2000	Rapport n° 02/1-15
- René-Paul VICTORIA - Freddy SAMY - Jean-Baptiste RIVIERE - Minh NGUYEN VAN HINH - Nathalie CLAIN	Mission Locale Nord	Rapport n° 02/1-16

(1) absente à la séance

(2) a quitté la Salle des Délibérations au Rapport n° 02/1-01

**DEPLACEMENTS DES ELUS EN SALLE DES DELIBERATIONS PENDANT LES TRAVAUX**

- hors application de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales -

Elus	Horaires ARRIVEES	Remarque
Jeannine SISAHAYES	16 h 54	Rapport n° 02/1-01 (préambule des Orientations Budgétaires)
Pascal GRONDIN	17 h 04	
Paul HOARAU Michel TAMAYA Edith NALEM Sudel FUMA Marie-Cécile SEIGLE-VATTE Alain ARMAND Hajasoa PICARD Marie Monique ORPHE	DEPART  17 h 44	Rapport n° 02/1-01 (débat des Orientations Budgétaires)

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le **07 MARS 2002** et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 46 sur 55.

LE MAIRE

René-Paul VICTORIA

